REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :
Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017 **Délibération N°2017/131**

Signature d'une convention de prestations avec IDEAL CONNAISSANCES pour l'organisation des 7ième Assises de la biodiversité

M. le maire expose à l'assemblée :

IDEAL Connaissances, qui anime le Réseau Espaces Naturels et Biodiversité, est le créateur et propriétaire, maître d'ouvrage et maître d'œuvre des Assises Nationales de la Biodiversité créées en 2011 à Pau. Chaque année, un appel à candidatures est lancé pour identifier les collectivités qui accueillent l'événement sur leur territoire, bénéficient d'un droit d'orientation, d'un affichage prioritaire et participent en contrepartie à son financement, IDEAL Connaissances engageant chaque année la totalité des dépenses.

Ajaccio accueille donc les 7ièmes assises de la biodiversité les 5, 6 et 7 juillet 2017.

Il est proposé à chaque collectivité corse partenaire de signer une **convention d'achat de prestations** avec IDEAL Connaissances.
S'agissant de services spécifiques « l'organisation de congrès, foires, séminaires et événements », les Décret n° 2016-360 du 25 mars et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics s'appliquent et les marchés pour de telles prestations peuvent par conséquent être passés selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur **quel que soit leur montant.**

Pendant ces 3 jours, sont organisés des débats sous forme de table ronde, des présentations de projets, des concours (« Villes de Miel »), la diffusion de films, des visites...

5 parcours sont proposés : Economie et biodiversité, Droit et biodiversité, Gouvernance territoriale et biodiversité, Bien être, santé et alimentation, nature et culture. Pour chaque parcours, 4 sessions allant de la réorganisation territoriale à Attractivité, tourisme et compétitivité du territoire en passant par gestion des déchets économie circulaire ou encore biodiversité et changement climatique.

Dans le cadre d'une convention, la ville d'Ajaccio dispose, en qualité de collectivité co - organisatrice, d'un affichage prioritaire et d'un droit d'orientation sur la manifestation, partagé avec les autres collectivités corses partenaires :
- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage.
- Affichage prioritaire : La Mairie d'Ajaccio dispose d'un affichage prioritaire et particulièrement lisible sur l'ensemble de la manifestation : présence à l'ouverture et la clôture de la manifestation, interventions lors des sessions plénières et ateliers, affichage sur l'ensemble des documents d'édition, article du Maire dans un des supports de communication...
- Relations presse
- Invitations
- Présence de la Mairie d'Ajaccio sur l'espace exposition des Assises
- Réalisation d'une enquête de satisfaction a posteriori pour réalisation d'un bilan

La ville d'Ajaccio prendra en charge l'organisation d'une soirée festive le mercredi 5 juillet 2017.

Le montant des prestations s'élève à 20 000 € détaillées comme suit :
Droit d'orientation et construction du contenu : 2 250 €
Affichage prioritaire de la ville d'Ajaccio sur l'ensemble de la manifestation : 10 000 €
Relations presse : 5 000 €
Programme et invitations : 2 000 €

Mise à disposition d'un stand : 5 000 €
Bilan et rendu des assises : 3 000 €
Soit 27 250 €
Réduction pour organisation de la soirée festive : 7 250 €

Soit un total de 20 000 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

DE VALIDER la convention de prestation de services avec IDEAL CONNAISSANCES pour un montant de 20 000 €

D'AUTORISER Le Maire à signer toutes les actes relatifs à cette affaire

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nathalie RUGGERI ZANETTACCI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017 ;

VALIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés
La convention de prestation de services avec IDEAL CONNAISSANCES pour un montant de 20 000 €

AUTORISE

Le Maire à signer toutes les actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20170529-2017_131-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2017
Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI